

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Séance de **lundi 27 avril 2020****OBJET: Proposition de pont pour l'année 2020****N°20-11**

Président .....  
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN  
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53  
Présents : 21  
Pouvoirs : 9  
Absents, excusés : 23

***Etaient présents :***

CTM: MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITTE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

***Ont donné procuration :***

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

***Etaient absents :***

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclín).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

***Absents excusés:***

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

**Assistaient à la réunion :**

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)  
M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,**

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** Le calendrier de l'année 2020, les jours fériés s'y rapportant ;
- Vu** L'avis favorable du Comité Technique en date du 4 mars 2020 ;
- Vu** La crise sanitaire liée au COVID 19 ;

**Considérant** qu'il est usage de laisser à l'appréciation de l'autorité territoriale qui décide de l'opportunité à accorder aux personnels des jours de congés supplémentaires dès qu'ils se situent entre deux jours appelés traditionnellement « ponts »;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le Comité Syndical**

**Article 1**

Adopte eu égard à l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID 19, le jour de « pont » au titre de l'année 2020, selon le tableau ci-après :

EVENEMENT	DATE DE PONT
<b>Mardi 14 juillet 2020 – Fête Nationale</b>	Lundi 13 juillet 2020

**Article 2**

Donne mandat au Président de statuer sur le maintien ou la modification de la date du 13 juillet 2020, en lien avec le Comité Technique.

**Article 3**

Donne mandat au Président pour signer les actes nécessaires à l'application de la présente décision.

**Article 4**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le 27 avril 2020

Le Président,  
**Louis BOUTRIN**

